

08

S O D K

— Konferenz der kantonalen  
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S

— Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales

C D O S

— Conferenza delle direttrici e dei direttori  
cantionali delle opere sociali

## AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2008 a été jalonnée par quelques événements particulièrement marquants pour la CDAS. Je me dois de relever en particulier la Convention concernant le Dialogue national sur la politique sociale suisse, signée lors de notre assemblée générale annuelle à Aarau. Les responsables de la politique sociale des cantons, des communes et des villes, ainsi que de la Confédération ont décidé de débattre, dans le cadre de ce dialogue, de questions concernant la sécurité sociale, notamment sur la pérennité et l'adaptation des assurances sociales aux nouveaux défis économiques et sociaux. Naturellement, ces débats ne vont pas sans quelques attentes de notre part: ainsi, le Dialogue national doit constituer une plateforme reconnue et permettre aussi bien une coordination verticale et horizontale qu'une convergence des énergies.

Le déménagement de notre secrétariat dans la Maison des cantons et le nouveau visage qu'a présenté la CDAS à ce moment-là ont constitué assurément l'évènement le plus manifeste de l'exercice écoulé. C'est donc dans sa nouvelle parure que la CDAS apparaît, désormais logée sous le même toit que les autres conférences, au cœur de Berne.

Au cours du second semestre de l'année, le nombre croissant des demandeurs d'asile a suscité une attention de plus en plus soutenue du public. Les cantons sont prêts à collaborer pour parvenir, de concert avec la Confédération, à trouver les solutions les meilleures possibles.

Durant l'année sous revue, la mise en œuvre de la RPT et la politique de la famille ont à nouveau fait l'objet de nos ordres du jour. Cette dernière sera encore plus présente dans nos travaux de l'année prochaine, puisque nous avons inscrit en lettres d'or la politique de la famille comme thème prioritaire pour 2009. Cela aura des répercussions en particulier sur le programme de notre assemblée annuelle.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'année écoulée, on ne peut pas s'empêcher d'évoquer brièvement la crise financière, dans la mesure où elle a également un impact sur le domaine social. En effet, la croissance du chômage, augmentera encore la pression sur l'aide sociale et les autres assurances sociales dont la marge de manœuvre financière est par ailleurs déjà limitée. Cette évolution et les incertitudes croissantes de la population vont nous préoccuper et nous occuper durant les prochains mois.

Nous nous retournons donc sur une année riche en événements, année durant laquelle nous avons atteint bien des objectifs et démarré quelques projets. Je me dois ici de remercier très cordialement tous mes collègues, femmes et hommes, qui m'ont apporté leur appui dans ma tâche, soit par leur présence active, soit par leur coopération dans nos comités, commissions, groupes de travail, ou encore dans nos débats. J'adresse également mes sentiments de reconnaissance à notre secrétariat pour le travail précieux qu'il a accompli et pour l'engagement qu'il a manifesté jour après jour.

Kathrin Hilber,  
Présidente CDAS

**ÉDITEUR** Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)  
**REDACTION** Secrétariat général CDAS  
**RÉALISATION** sofie's Kommunikationsdesign, Zürich  
**IMPRESSION** Schaub+Rüedi Druck AG, Bern  
**ADRESSE DE COMMANDE** Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3000 Berne 7  
[www.sodk.ch](http://www.sodk.ch)  
**COPYRIGHT** © CDAS, mars 2009

## SOMMAIRE

<b>A</b>	<b>RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS</b>	<b>1</b>
1	<b>PORTRAIT DE LA CDAS EN BREF</b>	2
2	<b>LE COMITÉ DIRECTEUR</b>	2
3	<b>LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL</b>	3
4	<b>L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE</b>	4
4.1	Séance spéciale des directrices et directeurs des Affaires sociales	4
4.2	Partie publique de l'assemblée générale	5
5	<b>PERSPECTIVES</b>	7
<b>B</b>	<b>RAPPORT DES DOMAINES</b>	<b>8</b>
1	<b>POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES</b>	9
1.1	Politique en faveur des personnes handicapées	9
1.2	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	11
2	<b>FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ</b>	12
2.1	Familles	12
2.2	Génération	14
2.3	Formation dans le domaine social	14
2.4	Aide aux victimes	15
2.5	Dépendance	16
3	<b>DOMAINE MIGRATIONS</b>	16
3.1	Mise en œuvre de la nouvelle loi sur les étrangers et de la révision de la loi sur l'asile	16
3.2	Activités des divers organes et groupes de travail	17
3.3	Autres activités	18
4	<b>OEUVRES SOCIALES</b>	18
4.1	Assurances sociales	18
4.2	Aide sociale	20
4.3	Dialogue national sur la politique sociale suisse	21
4.4	Stratégie du Conseil fédéral pour la lutte contre la pauvreté	21
<b>C</b>	<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>22</b>
	Bilan	23
	Compte de profits et pertes	25
	Rapport de l'organe de révision	27
	Proposition de répartition du bénéfice au bilan	28
	Budget 2010 (CDAS et CIIS)	29
<b>D</b>	<b>ANNEXE</b>	<b>30</b>
	Membres des organes CDAS	31
	Thèmes des séances du comité directeur de la CDAS 2008	33
	Liste des organes	34

# A

## RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS

<b>1</b>	<b>PORTRAIT DE LA CDAS EN BREF</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>LE COMITÉ DIRECTEUR</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>LE SECÉTARIAT GÉNÉRAL</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE</b>	<b>4</b>
4.1	Séance spéciale des directrices et directeurs des Affaires sociales	4
4.2	Partie publique de l'assemblée générale	5
4.21	Exposés	5
4.22	Podiums de discussions sur l'avenir des assurances sociales	6
4.23	Synthèse	7
<b>5</b>	<b>PERSPECTIVES</b>	<b>7</b>

## 1 PORTRAIT DE LA CDAS EN BREF

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a été fondée en 1943. Elle soutient, encourage et coordonne la collaboration entre les cantons dans le domaine de la politique sociale. Elle représente aussi leurs intérêts, en particulier auprès de la Confédération. Elle joue un rôle moteur dans le domaine de la politique sociale au niveau intercantonal et s'engage en faveur d'un fédéralisme fondé sur un état d'esprit coopératif.

La CDAS cherche des solutions novatrices dans le domaine social en collaboration avec les cantons. Elle souhaite optimiser la politique sociale, en l'axant sur l'obtention de résultats et en la dotant de moyens adéquats. Elle défend les points de vue des cantons auprès du Conseil fédéral, de l'administration fédérale, du Parlement et du public. Elle organise des consultations, élabore des rapports et des prises de position, elle assume des tâches de coordination et favorise les échanges entre cantons. Elle est chargée aussi d'encadrer la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

Les thèmes prioritaires de la CDAS sont la politique en faveur des personnes handicapées, la politique familiale, la politique migratoire et les assurances sociales (AVS, assurance-chômage, assurance invalidité, prestations complémentaires et aide sociale). La conférence s'occupe aussi de problématiques intergénérationnelles, de questions liées à l'aide aux victimes, de formation dans le domaine social et de statistiques sociales.

L'organe statutaire suprême de la CDAS est l'assemblée plénière qui se compose des 26 directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales. L'organe de direction de la conférence est le comité directeur. Il comprend neuf membres, tous issus de l'assemblée plénière. Le comité directeur est épaulé par la Commission consultative (CoCo) pour les questions techniques.

La conférence dispose d'un secrétariat général permanent dont le siège est à la Maison des cantons à Berne.

## 2 LE COMITÉ DIRECTEUR

Le comité directeur de la CDAS n'a pas connu de changements dans sa composition durant l'année sous revue. Il siège quatre fois par année, un rythme qui a fait ses preuves. Depuis fin 2008, les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales reçoivent un bref compte-rendu des décisions prises par le comité directeur. Cette mesure vise à améliorer le flux d'informations et à augmenter la transparence. La liste complète des objets traités durant l'année est publiée en annexe au rapport annuel de la CDAS (voir chapitre D). Avec l'entrée en vigueur de la RPT, le rôle de la CDAS a changé. La collaboration étroite entre les différentes associations et la CDAS s'est progressivement déplacée vers les cantons, plus précisément vers leurs services spécialisés compétents. Parallèlement, la CDAS a développé et consolidé ses relations avec le Parlement fédéral et ses commissions de même qu'avec l'administration fédérale et les administrations cantonales. La CDAS a mené, sous la direction de sa présidente, des entretiens avec les différents partenaires afin d'évoquer les modalités de ce nouveau rôle.

La présidente et certains membres du comité directeur ont représenté la CDAS au sein de divers organes durant l'année sous revue. Ils ont ainsi pu faire valoir le point de vue des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales sur de nombreuses questions. La présidente a, par exemple, pu expliquer la position des cantons sur la 11e révision de l'AVS lors d'une audition devant la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E). On peut aussi mentionner qu'une délégation du comité directeur, conduite par la présidente, a participé à la première rencontre organisée dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale suisse en novembre 2008 (voir point 4.3 au chapitre C).

### **3 LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Le secrétariat général de la CDAS a subi quelques remaniements, l'équipe est désormais au complet. Nicole Meier-Malli a quitté le secrétariat général fin février. Carole von Ins y a fait son entrée début mars. Une nouvelle collaboratrice scientifique spécialisée en droit, Lorenne Mérillat, complètera l'équipe dès 2009.

L'exercice comptable a été aligné sur l'année calendaire en 2008. L'assemblée plénière se déroule désormais en juin, et non plus en septembre. Cet ajustement permet désormais aux cantons d'intégrer le budget de la CDAS dans leurs propres budgets.

L'événement le plus marquant de l'année pour le secrétariat général aura certainement été l'emménagement dans la Maison des cantons, à la Speichergasse 6 à Berne. Les nouveaux locaux ont été investis début juillet, juste après l'assemblée générale. La CDAS y a désormais son siège, de même que pratiquement toutes les autres conférences intercantionales. Sur la base des premières expériences, la CDAS juge ce regroupement tout à fait positif. Comme prévu, la collaboration entre les différentes conférences s'est améliorée déjà après quelques semaines, tant sur le plan technique qu'humain. Le secrétariat général est représenté dans divers organes communs aux différentes conférences, comme par exemple la Conférence des secrétaires des conférences intercantionales (CoseCo), la Cellule de coordination technique, l'Organe directeur ou encore la Commission de fonctionnement de la Maison des cantons. Il est encore trop tôt pour porter une appréciation sérieuse sur les effets positifs du regroupement sur le plan financier. Il faudra attendre d'avoir toutes les données en mains, en particulier l'intégralité des décomptes de charges (qui sont pour la plupart annuels).

En emménageant dans la Maison des cantons, la CDAS a rafraîchi son image en se dotant d'un nouveau logo. Le papier à lettres a été adapté en conséquence. Le site internet de la CDAS a également été remanié. Il propose désormais un contenu beaucoup plus vaste et intègre les informations précédemment disponibles sur les sites de la CIIS et de l'aide aux victimes.

## 4 L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

L'assemblée plénière de la CDAS s'est déroulée les 5 et 6 juin à Aarau à l'invitation du gouvernement argovien. Comme de coutume, la rencontre a pris la forme d'une assemblée générale, répartie sur deux jours, avec une partie publique et une partie à huis clos (séance spéciale des conseillères et conseillers d'Etat). Ce système a fait ses preuves.

Jusqu'ici, l'assemblée avait lieu plus tard dans l'année. L'alignement de l'exercice comptable sur l'année calendaire a permis pour la première fois de l'avancer en juin. Il en ira de même à l'avenir.

La CDAS remercie encore chaleureusement le gouvernement argovien pour l'accueil reçu à Aarau, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la réussite de la manifestation.

### 4.1 SÉANCE SPÉCIALE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES

Comme l'année précédente, la partie statutaire et deux thèmes prioritaires ont été examinés au cours d'une séance spéciale réunissant les conseillères et conseillers d'Etat disposant du droit de vote.

Les comptes annuels 2007, le budget 2009 et le plan financier 2010–2012 ont été approuvés à l'unanimité au cours de la partie statutaire.

Le premier sujet traité lors la séance spéciale était la révision de la loi fédérale en matière d'assistance (LAS). Le chef du groupe de travail ad hoc a commencé par informer les conseillères et conseillers d'Etat présents sur le contenu du rapport intermédiaire portant sur cette révision. Au terme d'une discussion nourrie, il a été jugé opportun d'abolir l'obligation de remboursement. Par la suite, cette décision, de même que les autres propositions de révision approuvées, ont été communiquées au Département fédéral de justice et police (DFJP), compétent pour ce dossier.

Les participants à la séance spéciale se sont aussi penchés sur la problématique de la couverture du minimum vital. L'assemblée s'est montrée favorable à l'élaboration d'une loi qui permette la «coordination des systèmes» dans le cadre constitutionnel existant. Les réflexions relatives à une modification du cadre constitutionnel qui permettrait de concevoir une loi-cadre fédérale dans le domaine de l'intégration et de la couverture du minimum vital se poursuivront. L'assemblée a souhaité que ces deux questions soient thématiques dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale suisse. Les représentants de l'Union patronale suisse présents ont accueilli favorablement l'idée d'une loi fédérale sur la couverture du minimum vital et l'intégration. L'introduction d'une loi-cadre mérite selon eux également d'être soutenue.

Le deuxième thème phare de la séance spéciale a été introduit par le directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM). Ce dernier a fait un tour d'horizon des premières expériences acquises la nouvelle loi révisée sur les étrangers et la loi sur l'asile. Les questions suivantes ont notamment été abordées: l'interruption de l'aide sociale, l'obligation d'être assuré contre la maladie, les situations d'afflux extraordinaires en Suisse et les contingents de réfugiés. L'ODM a tiré un bilan positif de l'introduction et de la mise en œuvre de la nouvelle législation.

Les conseillères et conseillers d'Etat présents ont été informés que le DFJP



préparait une nouvelle révision de la loi sur l'asile, qui sera toutefois de portée nettement moindre que la précédente.

Les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales ont souligné que la communication entre l'ODM et l'OFSP n'était pas optimale. Ils ont appelé le directeur de l'ODM à améliorer la situation (en particulier sur le thème de la tuberculose parmi les requérants d'asile et sur celui de la couverture maladie des étrangers tenus de quitter le pays).

Les cantons ont signalé qu'ils souhaitaient à nouveau mettre à disposition leurs infrastructures en cas d'afflux extraordinaires de réfugiés, à condition toutefois d'être soutenus financièrement par la Confédération. Il ne devrait pas en résulter de coût supplémentaire pour les cantons.

## **4.2 PARTIE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### **4.21 Exposés**

Lors de la partie publique de l'assemblée générale, l'accent a été mis sur l'impact des évolutions sociales et démographiques sur l'avenir des assurances sociales. Retenu par une séance de conciliation au Parlement, le président de la Confédération Pascal Couchepin a dû se décommander au dernier moment. Le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Yves Rossier, a pris le relais. M. Rossier a fait un tour d'horizon des évolutions et des défis qui attendent les assurances sociales, en mettant en exergue la complexité et l'hétérogénéité du système et le rôle-clé joué par l'activité économique. Il a souligné que la politique économique et la politique sociale ne suivent pas la même logique. Il a ajouté «les critères d'économicité ne peuvent être mis sur le même plan que ceux de la solidarité nationale». Coordonner entre elles les différentes assurances sociales est essentiel à ses yeux. M. Rossier a finalement remis à la CDAS l'accord sur le Dialogue national sur la politique sociale suisse, signé par le président de la Confédération, Monsieur Pascal Couchepin.

Invité spécial de l'assemblée, le secrétaire d'Etat allemand Karl-Joseph Wasserhövel, qui œuvre au ministère du travail et des affaires sociales, a passé en revue les thèmes et les conflits qui agitent actuellement l'Allemagne dans le domaine de la politique sociale. A ses yeux, de nombreuses difficultés découlent de déficits dans la manière de communiquer ou d'expliquer les réformes engagées. Pour ne pas entamer sa propre crédibilité, il est important de ne pas éveiller de trop grands espoirs dans la population, a-t-il indiqué.

Monsieur Wasserhövel a appelé de ses vœux un changement complet des mentalités dans la manière de concevoir le rôle des personnes âgées dans le monde du travail. Adapter les conditions de travail à cette nouvelle donne est pour lui le plus grand défi que les changements démographiques (vieillesse, déclin de la population active) posent à la politique sociale et à la société en général. Monsieur Wasserhövel a soulevé aussi la question de la valeur ajoutée que produisent la formation et la sécurité sociale. Il a déploré l'absence d'un consensus sur la manière d'aborder la question en Allemagne. A ses yeux, une offensive en matière de formation serait cruciale pour consolider la sécurité sociale.

Monsieur Wasserhövel a énuméré les éléments permettant de réussir une politique sociale: il faut être impatient d'atteindre ses buts, être réaliste dans son discours et être tenace au moment d'attaquer les détails. Dans un pays fédéraliste, il est par ailleurs essentiel que les différents échelons politiques dialoguent entre eux dans un état d'esprit coopératif.

#### 4.22 Podiums de discussions sur l'avenir des assurances sociales

A l'issue des exposés, un débat sur l'avenir des assurances sociales a mis aux prises le secrétaire d'Etat allemand Karl-Joseph Wasserhövel, le conseiller d'Etat Ralph Lewin, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard et le directeur de l'OFAS Yves Rossier. Le débat a été animé par le journaliste et publiciste Marco Färber. Les lignes directrices en matière de politique sociale que la CDAS a adoptées lors de son assemblée plénière 2007 ont servi de point de départ aux discussions.

Les points suivants ont été évoqués comme axes possibles d'une politique sociale prometteuse:

- adapter les emplois au vieillissement de la population, valoriser les équipes comprenant des représentants de différentes générations;
- flexibiliser le passage vers la retraite (rente partielle, retraite partielle, comptes de temps individuels);
- gérer la richesse que le temps représente avec l'âge;
- repenser la répartition des charges;
- aborder les questions relatives aux qualifications et à la formation professionnelle;
- se pencher sur la problématique de la maladie chez les salariés, à l'heure où les entreprises attendent de leur part qu'ils s'engagent à 100% dans leur travail;
- gérer le travail au noir dans les branches à faible rémunération;
- gains en capital comme sources de financement des assurances sociales;
- intégration dans les écoles obligatoires.

Les participants au débat ont souligné qu'il est important qu'un changement culturel se produise, tant au niveau des discours que dans les attitudes. La politique sociale devrait être plus axée sur la prévention. Le principe «formation plutôt qu'aide sociale» devrait prévaloir.

Un second débat sur l'avenir des assurances sociales, animé comme le premier par Marco Färber, s'est déroulé le second jour de l'assemblée plénière. Trois conseillers nationaux y ont participé: Pierre Triponez, Toni Bortoluzzi et Hugo Fasel. Les lignes directrices de la CDAS ainsi que les débats ont servi de point de départ aux discussions. L'objectif était d'une part, de pouvoir se faire une idée du regard que le Parlement porte sur la problématique et d'autre part, d'identifier les interactions qui existent entre les différents échelons du pouvoir politique dans le domaine de la politique sociale.

Les intervenants ont souligné que la politique sociale ne se joue pas seulement au niveau des assurances sociales. Le problème-clé est celui de l'intégration – et de la réintégration – dans le monde du travail, bien plus que les conséquences de l'évolution démographique (augmentation du nombre de personnes âgées, recul du taux de fécondité). Ils ont appelé de leurs vœux le développement de réseaux de contact au niveau local, ceux-ci pouvant contribuer de façon significative à une intégration réussie. Il se leur semble par contre pas nécessaire de mettre en place de nouveaux outils. Il suffit selon eux de mieux coordonner entre eux les outils existants et d'en améliorer l'efficacité. Selon les conseillers nationaux, la solution passe aussi par une plus grande responsabilisation des personnes concernées et par une coopération renforcée avec le monde de l'économie. En outre, de l'avis général, les différents échelons politiques et les différentes

institutions sociales doivent mieux se coordonner. Pour les intervenants, l'aide sociale, en tant que dernier maillon dans la chaîne des assurances sociales est un filet social incontournable. Il convient toutefois éviter qu'elle se transforme en une «assurance du minimum vital».

#### 4.23 Synthèse

La présidente de la CDAS a clôturé l'assemblée plénière en mettant l'accent sur les points suivants:

- l'aide sociale ne doit pas se transformer en une «assurance du minimum vital»; les échanges entre l'assurance-chômage et l'aide sociale doivent être améliorés;
- il faut rapprocher l'aide sociale du marché du travail; une meilleure coordination et une meilleure information sont nécessaires entre les instances cantonales et les milieux économiques;
- le dialogue entre la CDAS et le Parlement (en particulier la CSSS) doit être renforcé.

L'objectif doit être de bâtir une politique sociale axée sur la prévention en tant que tâche commune, tant sur le plan horizontal (collaboration entre les différentes institutions sociales) que vertical (collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes). La politique sociale doit tenir compte aussi des évolutions démographiques. Elle ne devrait pas se borner à assurer la couverture du minimum vital, mais se préoccuper aussi d'intégration professionnelle, sociale et culturelle, a précisé la présidente de la CDAS.

## 5 PERSPECTIVES

La politique familiale est, depuis déjà un certain temps, un point inscrit en permanence dans les agendas politiques en Suisse. La CDAS entend en faire un thème phare de l'année 2009, notamment lors de son assemblée générale prévue à Schaffhouse.

En 2010, le comité directeur de la CDAS a décidé que l'accent sera mis sur le thème de la pauvreté. Ce choix s'adosse à celui de l'UE, où 2010 a été proclamée «année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale».

Le Dialogue national sur la politique sociale suisse, qui s'est tenu pour la première fois fin 2008, donnera lieu à deux nouvelles rencontres en 2009. Le but est d'instituer progressivement ce type de dialogue. Le débat sur l'avenir des assurances sociales en général et sur une loi-cadre pour l'aide sociale en particulier se poursuivra dans ce cadre.

Dans le domaine des migrations, la conférence tripartite (DFJP, CCDJP et CDAS) s'est fixée comme but de régler définitivement en 2009 les questions encore ouvertes relatives aux avec les situations d'afflux extraordinaires de réfugiés, et d'examiner le système des forfaits globaux sur la base des premières expériences enregistrées.

# B

## RAPPORT DES DOMAINES

<b>1</b>	<b>POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES</b>	<b>9</b>
1.1	Politique en faveur des personnes handicapées	9
1.11	Financement du «sujet»	9
1.12	Elaboration d'un lexique	9
1.13	Plans stratégiques cantonaux	10
1.14	Collaboration avec les organisations faîtières	10
1.2	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	11
1.21	Optimisation des structures de la CIIS	11
1.22	CIIS général	12
<b>2</b>	<b>FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ</b>	<b>12</b>
2.1	Familles	12
2.11	Accueil extrafamilial pour enfants	12
2.12	Prestations complémentaires pour familles	13
2.13	Avance et recouvrement de pensions alimentaires	13
2.14	Imposition des familles	13
2.2	Génération	14
2.21	Enfants et adolescents	14
2.3	Formation dans le domaine social	14
2.31	Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine	14
2.32	Office professionnel pour la formation en accompagnement des personnes âgées	15
2.4	Aide aux victimes	15
2.41	Conférence suisse des offices de liaison pour l'application de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI)	15
2.42	Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	15
2.5	Dépendance	16
<b>3</b>	<b>DOMAINE MIGRATIONS</b>	<b>16</b>
3.1	Mise en œuvre de la nouvelle loi sur les étrangers et de la révision de la loi sur l'asile	16
3.2	Activités des divers organes et groupes de travail	17
3.21	Conférence tripartite DFJP / CCDJP / CDAS sur la procédure d'asile et l'hébergement	17
3.22	Comité d'experts pour la procédure d'asile et l'hébergement	17
3.23	Coordinateurs asile / KASY	17
3.24	Groupe de travail Monitoring II	17
3.25	Groupe de travail «situation particulière»	18
3.3	Autres activités	18
<b>4</b>	<b>OEUVRES SOCIALES</b>	<b>18</b>
4.1	Assurances sociales	18
4.11	AVS	18
4.12	AI	19
4.13	AC	20
4.2	Aide sociale	20
4.21	Groupe de travail «LAS» (LF en matière d'assistance)	20
4.3	Dialogue national sur la politique sociale suisse	21
4.4	Stratégie du Conseil fédéral pour la lutte contre la pauvreté	21

# **1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES**

## **1.1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Le 1er janvier 2008 a marqué l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Conformément à cette nouvelle disposition constitutionnelle, il incombe aux cantons de promouvoir l'intégration des personnes handicapées par des contributions à la construction et à l'exploitation d'institutions servant à l'habitat et au travail. Parallèlement les articles 1 à 9 de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) ont pris force de loi. En vertu de l'article 10 de la LIPPI, qui fait office de disposition transitoire, chaque canton arrête un plan stratégique visant à promouvoir l'intégration des personnes invalides qui devra être soumis, pour approbation, au Conseil fédéral. Au vu de ses développements, le point fort des travaux durant l'année 2008 a été placé sur le soutien des cantons dans la mise en œuvre de la RPT.

Dans ce cadre, sur la base des résultats des travaux de 2007 et de la planification de la mise en œuvre de la RPT, sur décision du comité directeur de la CDAS en date du 5 juin 2008, le groupe de travail «Mise en œuvre de la RPT» a été créé. Dirigé par le secrétariat général de la CDAS et composé de représentants cantonaux en charge de la mise en œuvre de la RPT, ce groupe de travail avait pour fonction, d'une part de favoriser l'échange d'informations dans ce domaine entre les différentes régions, et d'autre part d'accompagner les travaux visant à soutenir les cantons dans la mise en œuvre de la RPT.

### **1.11 Financement du «sujet»**

Donnant suite à la décision de l'assemblée plénière des 13 et 14 septembre 2007 de déterminer quels cantons envisagent d'introduire un financement du «sujet», le groupe de travail a accompagné les travaux dans ce domaine. L'expert externe, Kurt Jaggi, the move consulting, a été mandaté d'effectuer une étude à ce sujet. Son rapport «Evolution des systèmes de financement du sujet dans le domaine du handicap» en date du 10 novembre 2008 constitue un instantané des discussions en cours au sein des cantons. Il en ressort que beaucoup de questions de mise en œuvre d'un financement du «sujet» restent encore ouvertes. Les futurs travaux de développement montreront ces prochaines années quels éléments du financement du sujet s'imposeront. Enfin, cette vue d'ensemble est destinée à enrichir la discussion menée actuellement au sein des cantons. Le comité directeur de la CDAS a pris connaissance de ce rapport lors de sa séance du 5 décembre 2008. Compte tenu de l'état des travaux au niveau cantonal, l'idée de lancer un projet pilote dans ce domaine a été abandonnée.

### **1.12 Elaboration d'un lexique**

Dans le but de faciliter la collaboration intercantonale, le groupe de travail a élaboré une première ébauche d'un lexique dans le domaine de l'offre. Il a répertorié les différentes terminologies utilisées dans les cantons latins et en suisse alémanique pour des offres similaires de prise en charge. Les types

d'offre se limitent au domaine du logement et du «travail» dans un cadre «institutionnel» au sens de la LIPPI. Les principales caractéristiques des différentes offres ont été définies. Ce lexique devrait d'une part permettre une comparaison au niveau intercantonal des offres de prise en charge et faciliter ainsi la collaboration entre les cantons. Une première version de ce lexique a été mise en consultation auprès des services cantonaux compétents.

### 1.13 Plans stratégiques cantonaux

Enfin, en ce qui concerne la procédure relative à l'approbation des plans stratégiques par le Conseil fédéral, les travaux ont connu une avancée. En effet, lors d'une rencontre entre une délégation de la CDAS menée par sa présidente, Mme Kathrin Hilber, et le conseiller fédéral, M. Pascal Couchepin, en date du 28 janvier 2008, la composition de la commission spécialisée a pu être arrêtée. Il a été convenu qu'elle serait formée de treize personnes dont six représentants cantonaux. Lors de sa réunion du 5 décembre 2008, le comité directeur de la CDAS a convenu de déléguer au sein de ladite commission un représentant par région ainsi que la secrétaire générale de la CDAS. Les représentants seront désignés en début d'année 2009. En ce qui concerne la procédure d'évaluation des plans stratégiques, une première discussion a été menée au sein du comité directeur de la CDAS lors de sa réunion du 12 septembre 2008 sur la base d'une proposition du groupe de travail. De manière générale, il a été convenu que les plans stratégiques cantonaux devraient être soumis à la commission spécialisée, dans la mesure du possible de manière coordonnée, à la fin 2009. Enfin, dans le but de soutenir les cantons dans leurs travaux de mise en œuvre, le secrétariat général de la CDAS organisera en 2009 un troisième colloque RPT.

### 1.14 Collaboration avec les organisations faïtières

Le secrétariat général de la CDAS a pris part à plusieurs manifestations organisées par les organisations faïtières. Ces échanges ont permis d'acquérir une vue d'ensemble des questions pratiques qui se posent sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre de la RPT. Plus spécifiquement, la participation au congrès annuel d'Insos des 16 et 18 septembre 2008 à Flims, a permis au secrétariat général, dans le cadre d'un débat public, de réitérer le rôle joué par la CDAS dans le cadre de la mise en œuvre de la RPT. En effet, ce rôle est encore faussement assimilé à celui joué auparavant par l'OFAS.

La rencontre du 1er octobre 2008 organisée par le Secrétariat général entre la présidente de la CDAS, Mme Kathrin Hilber, le président de la commission consultative, M. Andrea Ferroni, et des représentants de la «Communauté d'intérêts Mise en œuvre RPT» a permis de part et d'autres de définir le cadre de la collaboration. D'un point de vue général, il a été relevé que compte tenu des travaux en cours au niveau cantonal, la collaboration avec les organisations faïtières était à intensifier à ce niveau. Cela dit, il a été jugé utile de maintenir une collaboration au niveau intercantonal. Dans cette optique, il a été convenu d'organiser une fois par année une rencontre entre des représentants de la CDAS et des organisations faïtières. L'objectif étant, d'une part, de procéder à un échange d'informations sur les travaux en cours, et d'autre part, de clarifier les questions ouvertes.

## 1.2 CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)

### 1.21 Optimisation des structures de la CIIS

Le 14 septembre 2007, la Conférence de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) décidait de procéder à une analyse des tâches du rôle et des compétences des différents organes de la CIIS une fois l'adhésion des 26 cantons à la CIIS finalisée. La CDAS, dont le secrétariat général est chargé de la gestion de la CIIS, s'est prononcée en faveur d'une telle analyse: le 5 juin 2008, son comité directeur a approuvé le mandat du groupe de travail «Gestion de la Convention Intercantonale relative aux Institutions Sociales (CIIS)». Partant du fait qu'au 1er janvier 2009, avec l'adhésion annoncée du canton des Grisons, la totalité des 26 cantons seront partie à la CIIS, l'objectif du groupe de travail était de déterminer comment optimiser les procédures actuelles afin de faciliter la gestion de la CIIS par la CDAS. Ont participé au groupe de travail tant des membres d'organes de la CDAS que de la CIIS.

Conformément à son mandat, le groupe de travail a discuté trois options, à savoir: (1) le «statut quo» qui consiste à n'apporter aucune modification à la situation actuelle, (2) la «suppression des doublons» qui consiste à supprimer l'enchevêtrement des tâches entre les organes de la CIIS et ceux de la CDAS et enfin (3) «l'optimisation de l'efficacité», option qui va au-delà d'une élimination des doublons et constitue une analyse des tâches et du rôle des différents organes de la CIIS. A court terme, le groupe a clairement plébiscité la variante (2) consistant à supprimer les doublons au niveau des structures et procédures budgétaires.

Concrètement, ceci se traduirait par une délégation des tâches de la Conférence de la convention (CC) à l'assemblée plénière de la CDAS ainsi que des tâches du comité de la CC au comité directeur de la CDAS. Une telle délégation de tâches nécessite une modification des statuts de la CDAS. Enfin, pour simplifier les procédures administratives, il a été proposé d'intégrer le budget et les comptes annuels de la CIIS au budget et aux comptes annuels de la CDAS. Ces modifications devraient, d'une part, permettre d'accroître l'importance de la CIIS au sein de la CDAS, et d'autre part, assurer une meilleure utilisation des ressources disponibles.

A long terme, le groupe s'est accordé sur la mise en œuvre de la variante (3) «optimisation de l'efficacité». Elle consiste à repenser le rôle et les tâches des différents organes de la CIIS et notamment à procéder à une nette séparation entre les tâches d'ordre politique et les tâches opérationnelles. Cette option nécessite, suivant une première analyse du groupe de travail, des adaptations du texte de la convention CIIS. Il est proposé d'attendre avant de procéder à ces modifications que l'on puisse déterminer si des adaptations supplémentaires de la CIIS sont nécessaires en raison des nouveaux plans stratégiques cantonaux. Les propositions du groupe de travail ont été adoptées par le comité directeur de la CDAS. Il a considéré qu'il était nécessaire de simplifier les procédures actuelles en supprimant les doublons entre les organes de la CIIS et ceux de la CDAS. Le 12 septembre 2008, il demandait au secrétariat général de préparer les documents nécessaires à une prise de décision en vue de la Conférence de la convention CIIS, prévue le 20 octobre 2008. En raison d'un quorum insuffisant, la réunion du 20 octobre a dû être annulée. Pour ne pas retarder les travaux, le secrétariat général de la CDAS a lancé une prise de décisions par voie écrite. Les résultats seront connus en début d'année 2009 et les travaux pourront ainsi débuter.

## 1.22 CIIS général

Le 1er janvier 2008 a marqué l'entrée en vigueur de la version adaptée à la RPT de la CIIS. Les procédures de ratification de la version révisée de la CIIS ont pu être achevées dans vingt cantons. Dans six cantons, la ratification est annoncée en début d'année 2009.

L'année écoulée a connu également de nouvelles adhésions à la CIIS. Ont rejoints la CIIS le 1er janvier 2008 les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Genève, Zoug et Zürich dans les domaines A (institutions pour les jeunes), B (institutions pour les adultes), C (institutions dans le domaine des dépendances) et D (Ecoles spécialisées). Le canton de Schaffhouse a rejoint la CIIS dans les domaines B et C. Quant au canton de Saint-Gall il a élargi son adhésion à la CIIS au domaine D.

La Conférence suisse des offices de liaisons (CSOL CIIS) s'est principalement consacrée aux questions de mise en œuvre de la CIIS. Dans ce cadre, le secrétariat général de la CDAS (CIIS) a organisé une réunion regroupant les représentants cantonaux en charge de la CIIS et les collaboratrices et collaborateurs des offices de liaison. Près de 90 participants ont débattu des questions pratiques de mise en œuvre de la CIIS et ont ainsi pu clarifier nombre de points. Enfin, la question des procédures spécifiques au domaine C (institutions dans le domaine des dépendances) a pu être réglée. Lors de sa réunion du 23 avril 2008, la CSOL CIIS a décidé de renoncer à l'élaboration de directives pour ce domaine, les procédures étant analogues à celles qui ont cours dans le domaine des institutions pour adultes. Cela dit, pour faciliter le travail des offices de liaison, une consigne a été élaborée explicitant les dispositions principales relatives à la procédure de placement au niveau intercantonal en tenant compte des spécificités du domaine C. Cette consigne a été adoptée par la CSOL CIIS lors de sa réunion du 29 octobre 2008.

## 2 FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

### 2.1 FAMILLES

#### 2.11 Accueil extrafamilial pour enfants

L'encouragement de l'accueil extrafamilial pour enfants a été en 2008 l'une des principales activités de la CDAS dans le domaine de la politique familiale. La conférence s'est tout particulièrement engagée afin de garantir une offre adéquate en matière d'accueil extrafamilial pour enfants et d'obtenir un engagement financier durable de la Confédération dans ce domaine.

L'Assemblée générale de la CDAS et l'Assemblée plénière de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont adopté respectivement en 2007 et en 2008 une déclaration commune qui définit plusieurs notions et pose six principes directeurs s'appliquant aux responsabilités et aux compétences dans ce domaine. Selon cette déclaration, la responsabilité première en matière de coordination intercantonale dans le domaine de l'accueil extrafamilial de la petite enfance (enfants âgés de 0 à 4 ans) incombe à la CDAS.

Dans le cadre de ses fonctions, la CDAS a entretenu des échanges avec plusieurs acteurs du monde politique afin de poursuivre les travaux dans ce domaine. La secrétaire générale de la CDAS a, par exemple, participé en avril



2008 à la séance de la sous-commission chargée du dossier des structures d'accueil pour enfants au sein de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). Elle a également pris part à plusieurs conférences et colloques en lien avec la politique familiale, comme, par exemple, la rencontre des délégués cantonaux pour les questions familiales qui a eu lieu en novembre 2008.

En l'absence de compétence fédérale expressément définie, la CSEC-N a invité, en automne 2008, la CDAS à élaborer une convention intercantonale qui fixe les exigences minimales requises dans le domaine de l'accueil extrafamilial de la petite enfance. En décembre 2008, le comité directeur de la CDAS a chargé le secrétariat général d'examiner cette demande et de présenter un premier rapport intermédiaire à l'occasion de l'assemblée générale 2009.

#### **2.12 Prestations complémentaires pour familles**

En 2008, la CDAS s'est déclarée favorable à la reprise de la discussion concernant les prestations complémentaires pour familles; le but étant de régler, sur le plan fédéral, la question de l'octroi des prestations complémentaires sous conditions de ressources pour les familles à faible revenu. Dans une décision de novembre 2008, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a jugé positifs les travaux relatifs à un projet de loi de 2004. La CDAS se penchera sur la question également en 2009. Elle prévoit, en outre, d'élaborer une prise de position sur ce sujet.

#### **2.13 Avance et recouvrement de pensions alimentaires**

Dans le cadre d'un état des lieux de la politique familiale, le comité directeur de la CDAS a débattu, début 2008, d'une proposition du canton de Zurich relative à l'harmonisation de l'avance et du recouvrement de pensions alimentaires sur le plan intercantonal. La nécessité d'une harmonisation dans ce domaine a fait l'unanimité. S'il existait une base constitutionnelle, la préférence serait donnée à une réglementation au niveau fédéral. Cette question a été examinée dans un rapport de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à l'attention du Conseil fédéral. Le secrétariat général de la CDAS a défendu les intérêts des directions cantonales des affaires sociales dans le groupe d'accompagnement audit du rapport. Ce dernier devrait être publié début 2009.

#### **2.14 Imposition des familles**

La CDAS continue d'exiger une imposition favorable aux familles. Suite à la décision du Département fédéral des finances de renoncer, pour le moment, à une imposition individuelle et d'examiner des allègements fiscaux pour les familles, la CDAS a demandé, en 2008, à l'Administration fédérale des contributions à être associée au processus d'examen de cette importante question de politique sociale. La CDAS prévoit d'élaborer, au printemps 2009, une prise de position en réponse à une consultation du Conseil fédéral relative à un projet de dégrèvement des familles.

## **2.2 GÉNÉRATIONS**

### **2.21 Enfants et adolescents**

#### **2.211 Révision de l'ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE)**

En 2008, la CDAS s'est notamment employée à mettre à jour les bases légales et à garantir la qualité du placement des enfants. Au mois de janvier, l'Office fédéral de la justice (OFJ) a décidé de réviser l'OPEE. La CDAS a demandé à l'OFJ de mettre en place un groupe d'accompagnement de la révision de l'OPEE dans lequel elle pourrait défendre les intérêts des cantons, et a obtenu une réponse favorable. Le groupe d'accompagnement s'est mis au travail en août 2008. Les principales préoccupations de la CDAS concernent, entre autres, la question de la compétence des cantons et le développement de la qualité en matière de placement d'enfants et d'accueil extrafamilial. Ces questions fondamentales ont aussi fait l'objet d'une séance spéciale de la Commission consultative de la CDAS. Un premier concept de norme élaboré par l'OFJ a fait l'objet d'un débat au sein du groupe d'accompagnement en janvier 2009. Le projet de loi devrait être envoyé en consultation en mai 2009.

#### **2.212 Quality4Children**

La CDAS s'est aussi intéressée au projet Quality for children (Q4C) qui porte sur l'exigence de qualité dans l'accueil extrafamilial pour enfants et adolescents. Le projet Q4C, qui fixe des standards de qualité dans l'accueil extrafamilial pour enfants et adolescents, est l'un des objets sur lequel s'est penché le comité directeur de la CDAS en 2008. Une recommandation de ce dernier devrait parvenir aux cantons début 2009.

#### **2.213 Intégration professionnelle et sociale des jeunes**

Après l'adoption d'une prise de position relative à l'intégration professionnelle et sociale des jeunes par la CDAS, la CDIP et la CDEP en 2007, il fallait que les échanges entre ces acteurs se poursuivent en 2008 afin que les mesures et les objectifs en matière de politique sociale, économique et éducative se complètent au mieux. Et c'est ce qui s'est produit dans le cadre, par exemple, du projet «case management formation professionnelle» ou encore de la conférence nationale sur les places d'apprentissage au cours de laquelle la présidente de la CDAS a aussi eu un échange avec la conseillère fédérale Doris Leuthard.

#### **2.214 Violence chez les jeunes**

En 2008, le secrétariat général de la CDAS a défendu le point de vue des cantons sur la politique sociale dans le groupe d'accompagnement au rapport de l'OFAS intitulé «La violence chez les jeunes», de même que dans des assemblées d'experts. Le rapport devrait être présenté au Conseil fédéral début 2009. La CDAS examinera ensuite les mesures de ce rapport qui sont destinées aux cantons.

## **2.3 FORMATION DANS LE DOMAINE SOCIAL**

### **2.31 Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social, SavoirSocial**

Afin de pouvoir défendre les intérêts des cantons pour ce qui est du développement de la formation professionnelle dans le domaine social, la CDAS était également représentée en 2008 au sein du comité directeur et du comité d'exécution de SavoirSocial, l'organisation faîtière suisse du monde du travail

du domaine social. A côté des travaux courants, la CDAS s'est notamment intéressée, durant l'année écoulée, au financement à long terme de SavoirSocial. La décision relative à l'introduction d'une formation professionnelle initiale de deux ans (sanctionnée par une attestation fédérale) dans les domaines de la santé et du social a été au centre des préoccupations de la CDAS. Cette dernière s'est exprimée en faveur de l'introduction de cette formation. Elle estime que les institutions mais aussi les jeunes parvenus au terme de leur scolarité obligatoire, et les adultes, qui prévoient de changer de profession ou de réintégrer le monde du travail, en ressentent le besoin.

### **2.32 Office professionnel pour la formation en accompagnement des personnes âgées**

Depuis 1995, l'Office professionnel pour la formation en accompagnement des personnes âgées soulevait et surveillait les dernières classes de formation en accompagnement des personnes âgées et œuvrait pour le développement de la formation. En raison de la nouvelle loi sur la formation professionnelle de 2002 et le transfert des formations en accompagnement des personnes âgées vers la formation d'assistant / -e socio-éducatif / -ve et vers celle de responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales avec brevet fédéral, l'Office professionnel a cessé ses activités à la fin de l'année 2008. La manifestation organisée pour l'occasion a marqué la digne fin des activités d'un office qui a fait preuve de compétence et d'engagement durant de nombreuses années.

## **2.4 AIDE AUX VICTIMES**

### **2.41 Conférence suisse des offices de liaison pour l'application de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI)**

Durant l'année écoulée, la Conférence suisse des offices de liaison pour l'application de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions, qui est une commission spécialisée de la CDAS, s'est avant tout occupée de remanier les recommandations relatives à la révision de la loi sur l'aide aux victimes – à côté des affaires courantes, dont la représentation de la CDAS au sein du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) de l'Office fédéral de la police (fedpol). L'entrée en vigueur de la nouvelle loi et des dispositions d'exécution remaniées est fixée au 1er janvier 2009. Les recommandations devraient être publiées en automne 2009.

Par ailleurs, un groupe de travail de la CSOL-LAVI a évalué en 2008 un logiciel uniforme destiné aux centres de consultation pour l'aide aux victimes reconnus en Suisse, dont le but est de saisir les données pour la statistique fédérale et la gestion de la clientèle. Une séance d'information a eu lieu à ce sujet pour les personnes intéressées dans les cantons. Sur la base d'une évaluation des besoins réalisée peu après, il a été décidé que le développement d'un tel logiciel devait être poursuivi. Le projet est soutenu par la CDAS, l'OFJ et l'Office fédéral de la statistique. Le logiciel sera mis à la disposition des centres de consultation intéressés au cours de l'année 2009.

### **2.42 Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains**

En collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), la CDAS a remis en avril 2008 à

fedpol une prise de position sur l'adhésion de la Suisse à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Les deux conférences sont favorables à une adhésion de la Suisse à la convention. En ce qui concerne l'octroi d'une protection extraprocédurale aux témoins, elles préconisent une réglementation uniforme sur le plan fédéral en raison du petit nombre de cas.

## **2.5 DÉPENDANCE**

Aux termes de l'art. 15 de la loi sur les stupéfiants (LStup), la Centrale nationale de coordination des addictions (Infodrog), qui dépend de la CDAS sur le plan administratif, a pour mandat de prêter ses services aux cantons et aux organisations privées pour l'exécution de la loi. En 2008, la CDAS s'est employée à clarifier la future stratégie d'Infodrog et à préparer la discussion avec l'Office fédéral de la santé publique concernant le remplacement des contrats arrivant à échéance au printemps 2009 (voir aussi le rapport d'activité 2008 d'Infodrog). Le 12 décembre 2008, le comité directeur de la CDAS s'est prononcé contre le renouvellement des contrats, tout en sachant que sa décision ne remettait pas en question l'existence d'Infodrog puisque que l'OFSP réorganise l'organisme responsable.

La CDAS continuera cependant de s'intéresser aux questions liées à la dépendance, car il s'agit là d'un sujet important sur le plan social et politique.

# **3 DOMAINE MIGRATIONS**

## **3.1 MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LOI SUR LES ÉTRANGERS ET DE LA RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASILE**

La CDAS coopère activement à la mise en œuvre de la loi sur l'asile révisée et de la loi sur les étrangers, entrées en vigueur le 1er janvier 2008. Des collaboratrices et collaborateurs des cantons ainsi que du secrétariat général de la CDAS se sont engagés dans les divers groupes de travail. Le thème «encadrement et hébergement» était à cet égard prioritaire. La CDAS a également participé aux discussions relatives d'une part à des questions de procédure, qui incombent principalement à la CCDJP, et d'autre part à des questions d'intégration, pour lesquelles la CdC est responsable.

Dans le cadre de l'assemblée annuelle 2008, lors de la séance spéciale des conseillères et conseillers d'Etat, les directrices et directeurs des Affaires sociales ont mené, avec le directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM), une discussion sur les premières expériences acquises dans le cadre la loi sur l'asile révisée de et la nouvelle loi sur les étrangers. Le directeur de l'ODM a donné des renseignements, entre autres, sur les projets «Monitoring et système d'aide d'urgence» et «situation particulière». Il a assuré qu'il allait élucider les questions en suspens concernant l'assurance-maladie obligatoire pour les personnes astreintes à quitter la Suisse et au sujet des procédures à suivre pour les mesures sanitaires à la frontière. Il a, par ailleurs, annoncé une nouvelle révision de la loi sur l'asile et a rendu attentifs aux enquêtes menées par l'ODM concernant les contingents de réfugiés.

## **3.2 ACTIVITÉS DES DIVERS ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL**

### **3.21 Conférence tripartite DFJP / CCDJP / CDAS sur la procédure d'asile et l'hébergement**

Le nombre des demandeurs d'asile a fortement augmenté en Suisse dès l'été 2008. Pourtant, les structures d'encadrement promises par la Confédération n'étaient pas disponibles. Compte tenu de cette situation, lors de sa séance du 17 septembre 2008, le comité directeur recueilli des informations auprès d'un représentant de l'ODM. Il a invité la cheffe du DFJP, Madame Evelyne Widmer-Schlumpf, à réactiver la Conférence tripartite DFJP, CDAS et CCDJP. Ceci doit permettre d'optimiser la coordination entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes dans cette situation et d'harmoniser les questions relatives aux domaines «procédure», «hébergement» et «encadrement».

Une première réunion a eu lieu le 5 novembre 2008. Elle avait pour objectif de discuter, d'une part, des conséquences de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile pour les cantons en matière d'hébergement et d'encadrement et, d'autre part, de l'indemnisation par la Confédération des coûts résultant de cette situation. Une indemnisation de 25 millions par an a été convenue, indemnisation ensuite approuvée par les cantons, après consultation, et adoptée par le Conseil fédéral. Elle est applicable jusqu'au moment où de nouvelles tractations auront abouti et où l'on disposera des résultats du réexamen des forfaits.

### **3.22 Comité d'experts pour la procédure d'asile et l'hébergement**

Un comité d'experts «Procédure d'asile et d'hébergement» a été institué le 17 septembre 2008, en vue d'optimiser la collaboration entre la Confédération et les cantons ainsi que de fournir un soutien à la conférence tripartite. Constitué d'une manière paritaire, ce comité est présidé par le directeur de l'ODM. Des représentants de la CCDJP et de la CDAS y participent activement. Jusqu'à fin 2008, le comité a tenu trois séances. Il a traité avant tout de questions en relation avec l'augmentation des demandeurs d'asile. A la demande de la conférence tripartite, il analysera en 2009, entre autres, les conséquences du nouveau système de financement et la hauteur des forfaits globaux introduits par la dernière révision de la loi sur l'asile.

### **3.23 Coordinateurs asile / KASY**

Sur invitation de l'ODM, les coordinateurs en matière d'asile se sont retrouvés à Neuchâtel pour un atelier de travail de deux jours. Ils y ont échangé leurs expériences pratiques et obtenu des réponses à des questions encore en suspens. En outre, ils ont élaboré un catalogue de leurs préoccupations et demandes à l'attention du comité d'experts. Celui-ci a participé activement à la préparation et à la mise en œuvre de cette séance, sous la conduite du secrétariat général de la CDAS.

### **3.24 Groupe de travail Monitoring II**

Un monitoring a été mis en place sous la direction de l'ODM et avec la participation de représentants de la CCDJP et de la CDAS. Ce monitoring offre la base permettant de déterminer si les forfaits alloués par la Confédération sont suffisants. En outre, le groupe a élaboré un modèle de répartition du fonds de compensation (rappel: le forfait d'aide d'urgence a été fixé à fr. 6'000.– par décision de non-entrée en matière entrée en force, dont fr. 2'000.– sont versés

dans un fonds destiné aux cantons fortement mis à contribution). Le modèle a été approuvé par les organes compétents de la CCJPD et de la CDAS durant le quatrième trimestre de 2008. Le 5 décembre 2008, le comité directeur de la CDAS a décidé que ce modèle ferait l'objet d'un réexamen dans deux ans environ, sur la base des expériences réalisées. Il conviendra alors d'élucider, en particulier, l'opportunité d'y intégrer un système incitatif.

### **3.25 Groupe de travail «situation particulière»**

Appuyé par divers spécialistes cantonaux, le secrétariat général de la CDAS a participé activement à un groupe de pilotage et à différents sous-groupes de l'ODM («Asile: dispositif d'organisation d'urgence», «Encadrement et sécurité», «Santé dans les logements provisoires», «Procédure d'asile et modalités liées au retour»). Le but était, sur mandat du chef du DFJP alors en fonction, de mettre en place un nouveau dispositif d'organisation d'urgence en matière d'asile. Le concept s'est heurté à une critique toujours plus vive des représentants des cantons. Au début 2008, le DFJP a donc décidé de revenir au statu quo tel qu'il existait auparavant. A l'avenir, l'indemnisation des cantons pour l'encadrement et l'hébergement des demandeurs d'asile sera mise en œuvre de manière à leur permettre de se préparer aux fluctuations du nombre de demandes d'entrée (potentiel stratégique des autorités fédérales en matière d'asile). La procédure convenue à la conférence tripartite du 5 novembre 2008 constitue la base permettant un retour à l'ancien système.

## **3.3 AUTRES ACTIVITÉS**

La présidente de la CDAS participe activement au grand dialogue instauré en matière d'intégration des étrangers par le DFJP et la CdC. Des collaboratrices et des collaborateurs des cantons et du secrétariat général apportent leur concours à la préparation de ce dialogue. Ils collaborent également au sein de différents autres groupes de travail, notamment dans le groupe de travail qui s'occupe de questions techniques liées aux forfaits globaux et dans le groupe de travail de l'OFSP et l'ODM qui traite de l'application de la loi sur l'assurance-maladie aux personnes tenues de quitter le pays.

# **4 OEUVRES SOCIALES**

## **4.1 ASSURANCES SOCIALES**

### **4.11 AVS**

Le 27 octobre 2008, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) a eu un débat d'entrée en matière sur la 11e révision de l'AVS. Elle a invité la CDAS pour une audition. La présidente de la CDAS a pour l'essentiel confirmé à la CSSS les déclarations faites en 2005 dans le cadre de la procédure officielle de consultation au sujet du projet du Conseil fédéral, à savoir:

- oui à l'introduction d'une rente vieillesse flexible dès 62 ans;
- âge de retraite égal pour les femmes et les hommes;

- possibilité de différer la demi-rente et la rente complète;
- réglementation de la prestation de préretraite au titre de compensation du relèvement de l'âge donnant droit à la retraite des femmes.

Les divers modèles pour une prestation de préretraite, tels que discutés par la CSSS, étaient et sont cependant toujours inconnus des cantons. Le message principal délivré par la présidente de la CDAS à la CSSS a porté sur l'absence d'analyse des implications de ces modèles pour les cantons. Elle a demandé instamment que la CDAS soit associée à ces discussions. Lors de son audition par la CSSS, la CDAS a assuré son soutien dans la poursuite de l'examen de ce dossier. C'est dans cette perspective, qu'en décembre 2008, le comité directeur de la CDAS a discuté de la 11e révision de l'AVS. L'évolution du dossier depuis la prise de position de 2005 a suscité l'idée d'y intégrer la flexibilité de la rente vieillesse. Ainsi, dans le cadre de la 11e révision de l'AVS, il s'agira de concentrer la flexibilisation avant tout sur les personnes qui en ont spécialement besoin en raison d'un chômage de longue durée, afin d'éviter qu'elles ne doivent dépendre de l'aide sociale peu avant d'atteindre l'âge de l'AVS (rente-pont pour les chômeurs en fin de droits de plus de 60 ans). S'agissant des rentes anticipées, il faudra garantir la perméabilité entre les systèmes et un équilibre social. La CSSS recevra cette proposition au début de l'année prochaine.

#### **4.12 AI**

##### **4.121 PR-AI**

La CDAS a coopéré au projet de «Programme pluriannuel de recherche sur l'invalidité et le handicap et sur la mise en œuvre de la loi sur l'assurance-invalidité» (PR-AI). De nombreuses études doivent permettre d'examiner les conséquences des révisions de l'AI. L'étude relative à la «quantification des transitions entre systèmes de sécurité sociale (AI, AC, aide sociale) revêt une importance particulière pour la CDAS.

Il s'agit, en l'occurrence, de quantifier les passages entre les trois systèmes AI, AC et aide sociale. Il convient de déterminer, sous la forme de statistiques, combien de personnes quittent un système (AI, AC, aide sociale) pour entrer dans un autre ou sont annoncées simultanément dans plusieurs systèmes (par exemple rentier / ières AI bénéficiant de prestations de l'aide sociale) et cela, à quel moment précis ou dans quel délai donné. Il est prévu de faire régulièrement des enquêtes. La publication de cette étude est programmée pour le début 2009.

##### **4.122 Participation aux frais d'assistance (projet «budget d'assistance»).**

Lancé en 2006 dans les cantons de Bâle-Ville, de Saint-Gall et du Valais le projet pilote «Budget d'assistance» arrivera à son terme en décembre 2009. Sur la base des expériences acquises dans ce cadre, le Conseil fédéral entend introduire dans l'assurance-invalidité une prestation appelée «participation aux frais d'assistance». Une première discussion au sein du comité directeur de la CDAS, lors de sa séance du 5 juin 2008, a révélé que les cantons ne prendront pas position avant la procédure de consultation officielle, plusieurs informations, notamment en ce qui concerne les implications financières de ce projet, n'étant pas encore assez précises. La procédure de consultation devrait être lancée au mois de mai 2009.

##### **4.123 CII-MAMAC (Collaboration interinstitutionnelle pour l'évaluation de la situation d'un point de vue médical, professionnel et social, dans le cadre de la méthode de la gestion par cas).**

La CII-MAMAC vise à promouvoir la collaboration entre l'assurance-chômage (AC), l'assurance-invalidité (AI) et l'aide sociale, afin de réintégrer aussi rapidement que possible dans le marché du travail les personnes présentant des problématiques multiples et complexes via un processus transinstitutionnel.

Lors de la phase de projet CII-MAMAC, le groupe de pilotage, au sein duquel la CDAS est représentée, a établi un modèle de convention-cadre et un projet de directives pour la collaboration interinstitutionnelle dans les cantons. Ces deux documents, assortis d'une recommandation de la CDAS, de la CDEP, du SECO et de l'OFAS, ont été envoyés aux cantons au printemps. C'est donc une étape importante qui a été franchie pour le soutien au projet CII-MAMAC.

En automne, les divers organes CII ont décidé de prolonger le projet jusqu'en 2010. Le comité directeur de la CDAS a répondu favorablement à une demande de cofinancement ad hoc de l'OFAS.

#### **4.13 AC**

Dans le cadre de la procédure de consultation ouverte en décembre 2007 par le Conseil fédéral, la CDAS a élaboré un projet de prise de position commune qu'il a mis en consultation interne auprès des directrices et des directeurs des Affaires sociales. Le texte définitif a été remis au SECO en février. Dans ce cadre, les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales ont mis l'accent sur la nécessité d'adapter les recettes pour garantir la solidité financière de l'assurance-chômage. Ils ont opposé une vive résistance à toute réduction des prestations pouvant entraîner une charge supplémentaire de l'aide sociale. Par ailleurs, ils ont souligné qu'il ne fallait pas analyser isolément les diverses branches d'assurance ni les réformer sans tenir compte du système dans son ensemble. Le dossier a été ajourné maintes fois durant l'année, de sorte que les travaux parlementaires ne pourront débuter vraisemblablement qu'au printemps 2009.

## **4.2 AIDE SOCIALE**

### **4.21 Groupe de travail «LAS» (LF en matière d'assistance)**

Le groupe de travail «LAS», qui est à l'œuvre depuis l'automne 2006, a déposé un rapport intermédiaire à l'assemblée plénière de juin. Se fondant sur la discussion et les décisions prises lors du séminaire des directrices et des directeurs des Affaires sociales, le groupe de travail a complété et adapté son rapport. En remettant son rapport final dans les délais, le groupe de travail «LAS» a rempli le mandat que lui avait confié le 1er décembre 2006 le comité directeur de la CDAS. Il a donc suspendu ses travaux jusqu'à qu'une décision soit prise quant à la suite de la procédure.

L'Assemblée plénière a approuvé la suppression de l'obligation de remboursement après un délai transitoire, assorti d'une compensation correspondante via la RPT, ainsi que d'autres propositions pour une révision de la LAS. Ces décisions ont été transmises à la cheffe du DFJP, en invitant celle-ci à approfondir, de concert avec la CDAS, la question de la suppression de l'obligation de remboursement ainsi que celle portant sur la nécessité de procéder à une autre révision de la loi. Le rapport du groupe de travail «LAS» comporte, par ailleurs, diverses idées initiales pour une loi sur la coordination de la couverture du minimum vital ou pour une loi-cadre sur l'aide sociale. La CDAS a décidé de débattre de cette partie du rapport avec la Confédération, dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale suisse et de poursuivre la concrétisation de ces idées.



### **4.3 DIALOGUE NATIONAL SUR LA POLITIQUE SOCIALE SUISSE**

En septembre 2007, à l'occasion de sa dernière assemblée annuelle, la CDAS a adopté une prise de position sur les réformes des assurances sociales et leur impact sur l'aide sociale. Dans ce document les cantons et des communes exprimaient leur souhait d'instaurer avec la Confédération un dialogue national sur la politique sociale. Le but étant d'assurer ensemble l'avenir des œuvres sociales et d'éviter autant que possible que les problèmes ne soient renvoyés indéfiniment d'une institution sociale à une autre.

Lors d'une rencontre du 28 janvier 2008 entre la CDAS et Pascal Couchepin, président de la Confédération et chef du DFI, ce dernier a soutenu cette initiative et a approuvé l'institution d'un dialogue national sur l'aide sociale. Lors de son assemblée annuelle de juin 2008, la CDAS a reçu pour contresignature la convention y relative dûment signée par le président de la Confédération.

C'est le 17 novembre 2008 qu'a eu lieu la première rencontre de ce Dialogue national. Après un large échange d'informations, il fut décidé d'instituer une «commission ad hoc» pour poursuivre l'examen du thème «Avenir des assurances sociales et impact sur l'aide sociale» (commission constituée de représentations d'une part de la Confédération et d'autre part des cantons / villes / communes, à raison de 3 membres chacune). Cette commission est chargée d'établir un état des lieux, de formuler des questions et de définir le mandat d'un groupe d'experts à désigner.

Le Dialogue national sur la politique sociale suisse se propose de tenir deux séances par année. La prochaine est prévue pour le printemps 2009.

### **4.4 STRATÉGIE DU CONSEIL FÉDÉRAL POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

Le Parlement a chargé le Conseil fédéral d'établir, avec les principaux acteurs intéressés, une stratégie globale suisse de lutte contre la pauvreté (thèmes: les enfants et les jeunes en âge de pré-scolarité et de scolarité, passage à la formation professionnelle et entrée dans la vie active; familles de travailleurs pauvres et familles monoparentales; coordination et développement des prestations d'assistance et moyens de gestion pour éviter des effets de seuil ; chômage de longue durée ; pauvreté chez les personnes âgées). Avec la collaboration de la CDIP, de la CSIAS et de l'Initiative des villes: politique sociale, la CDAS a rédigé un rapport partiel sur le sujet des familles de travailleurs pauvres (working poor) et des familles monoparentales. Ce document a été mis en consultation également auprès des autres milieux intéressés. Se fondant sur ce rapport partiel, l'OFAS élabore actuellement un rapport stratégique à l'attention du Conseil fédéral, rapport qui prévoit des mesures concrètes pour lutter efficacement contre la pauvreté. Le projet sera soumis à la CDAS en 2009 pour qu'elle fasse part de ses observations techniques et politiques.



## **COMPTES ANNUELS**

<b>BILAN</b>	23
<b>COMPTE DE PROFITS ET PERTES</b>	25
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b>	27
<b>PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN</b>	28
<b>BUDGET 2010 (CDAS ET CIIS)</b>	29

## BILAN

### ACTIFS

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
<b>TOTAL ACTIFS CIRCULANTS</b>		
Caisse	1 113.40	356.95
CCP Lucerne 30-19856-6	834.50	50 456.40
BCBE Berne 42 3.297.621.01	604 406.00	255 258.90
<b>Liquidités et titres</b>	<b>606 353.90</b>	<b>306 072.25</b>
Débiteurs	0.00	56.00
Débiteur Infodrog	285 984.20	12 223.25
Créances envers la Confédération	8 343.50	3 204.55
CC CHS	29 217.86	33 970.05
<b>Créances</b>	<b>323 545.56</b>	<b>49 453.85</b>
Régularisation active	55 034.75	19 937.43
<b>Régularisation active</b>	<b>55 034.75</b>	<b>19 937.43</b>
<b>Total actifs circulants</b>	<b>984 934.21</b>	<b>375 463.53</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
Titres	400 000.00	400 000.00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>400 000.00</b>	<b>400 000.00</b>
Biens meubles	1.00	1.00
<b>Immobilisations corporelles meubles</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>400 001.00</b>	<b>400 001.00</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>1 384 935.21</b>	<b>775 464.53</b>

## PASSIFS

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
<b>CAPITAUX ETRANGERS À COURT TERME</b>		
Créditeurs	40 721.65	54 329.35
<b>Obligations livraisons / prestations</b>	<b>40 721.65</b>	<b>54 329.35</b>
Contrat OFSP 06.000207	0.00	8 693.75
Fonds du personnel	0.00	2 782.20
<b>Autres obligations financières à court terme</b>	<b>0.00</b>	<b>11 475.95</b>
Régularisation passive	24 185.65	5 526.35
Contributions avancées	383 800.00	227 200.00
<b>Régularisation passive</b>	<b>407 985.65</b>	<b>232 726.35</b>
Provision informatique, mobilier, machines	60 000.00	60 000.00
Provision loyer Eigerplatz	0.00	30 000.00
Provision études et consultations	100 000.00	0.00
Réserve réévaluation titres	50 000.00	9 100.00
<b>Provisions et réserves</b>	<b>210 000.00</b>	<b>99 100.00</b>
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>658 707.30</b>	<b>397 631.65</b>
<b>RÉSERVES DE PROVISION</b>		
Dialogue national	100 000.00	0.00
Stratégie / Conférence de lutte contre la pauvreté	100 000.00	0.00
Formation dans la domaine sociale	25 000.00	0.00
<b>Réserves de provision</b>	<b>225 000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>CAPITAL PROPRE</b>		
Réserves	73 551.75	73 551.75
Bénéfice reporté	304 281.13	0.00
<b>Recettes / pertes annuelles</b>	<b>123 395.03</b>	<b>304 281.13</b>
<b>Bénéfice inscrit au bilan</b>	<b>501 227.91</b>	<b>377 832.88</b>
<b>Capital propre</b>	<b>501 227.91</b>	<b>377 832.88</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>1 384 935.21</b>	<b>775 464.53</b>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	1.1.–31.12.2008	1.4.–31.12.2007
	CHF	CHF
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION PRESTATIONS</b>		
Contributions des cantons	1 545 000.00	953 440.00
Recette frais de gestion (Infodrog)	50 000.00	37 500.00
<b>Total recettes</b>	<b>1 595 000.00</b>	<b>990 940.00</b>
<b>Produit d'exploitation prestations</b>	<b>1 595 000.00</b>	<b>990 940.00</b>

### CHARGES DIRECTES

Séances, délégations	-8 796.50	-17 060.80
Conférences	-6 929.55	-12 702.55
Etudes et consultations	-213 408.50	-24 056.60
Réserves de provisions pour des projets	-225 000.00	0.00
<b>Charges directes</b>	<b>-454 134.55</b>	<b>-53 819.95</b>
<b>Charges directes</b>	<b>-454 134.55</b>	<b>-53 819.95</b>

### FRAIS DE PERSONNEL

Salaires	-697 473.35	-469 827.70
Indemnité présidente	-5 000.00	-5 000.00
Imputations dépenses personnel CIIS	74 087.11	42 532.80
<b>Frais de personnel</b>	<b>-628 386.24</b>	<b>-432 294.90</b>
AVS, AC, CAF	-55 753.20	-51 132.80
Prévoyance professionnelle	-94 410.90	-42 049.35
Assurance-accident	-11 666.23	-3 300.00
Assurance indemnités journalières maladie	-99.20	-2 100.00
Fonds du personnel	0.00	-1 190.00
<b>Charges sociales</b>	<b>-161 929.53</b>	<b>-99 772.15</b>
Autres charges liées au personnel	-5 296.05	-3 819.40
Formation continue	-1 348.15	-328.50
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>-6 644.20</b>	<b>-4 147.90</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>-796 959.97</b>	<b>-536 214.95</b>

<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>	1.1.-31.12.2008 CHF	1.4.-31.12.2007 CHF
Location des bureaux	-75 573.40	-45 936.90
Réaménagement Eigerplatz	26 691.30	-30 000.00
frais accessoires	-1 398.40	0.00
Nettoyage des bureaux	-2 000.00	-860.80
Imputation loyer CHS	6 800.00	6 000.00
<b>Frais de locaux</b>	<b>-45 480.50</b>	<b>-70 797.70</b>
Mobilier et installations	-14 166.45	-856.15
Informatique	-12 591.45	-3 800.85
Leasing photocopieuse	-5 833.10	-3 589.60
<b>Entretien et réparations</b>	<b>-32 591.00</b>	<b>-8 246.60</b>
Assurances	-1 747.75	-1 203.90
Taxes	-27.50	0.00
<b>Assurances d'exploitation, droits, taxes</b>	<b>-1 775.25</b>	<b>-1 203.90</b>
Electricité, gaz, eau	-1 768.30	-1 776.45
<b>Matériel énerg., d'exploitation et auxiliaire</b>	<b>-1 768.30</b>	<b>-1 776.45</b>
Matériel de bureau et imprimés	-20 486.60	-11 294.20
Téléphone, fax, frais de port	-6 590.20	-7 018.15
Internet, pages Web	-20 130.10	-5 723.75
Journaux, Littératures	-1 444.25	0.00
Traductions	-21 413.25	-12 566.10
Imputation traductions CHS	20 000.00	15 000.00
Comptabilité et consultations	-28 790.55	-8 260.85
Dépenses ORTRA faitière	-45 600.00	9 350.00
Imputation matériel de consommation CHS	4 000.00	3 000.00
Imputation frais administratifs	39 138.85	0.00
<b>Frais administratifs et informatiques</b>	<b>-81 316.10</b>	<b>-17 513.05</b>
Annonces et publicité	-21 367.10	-5 374.60
Frais de voyage et de représentation	-8 924.60	-1 951.95
<b>Frais de publicité</b>	<b>-30 291.70</b>	<b>-7 326.55</b>
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>-193 222.85</b>	<b>-106 864.25</b>
Intérêts et frais bancaires	-317.85	-1 333.92
Taxes sur les titres	-752.50	-1 505.85
Montant des intérêts	7 682.75	2 280.95
Rendement des titres	-33 900.00	10 799.10
<b>Résultat financier</b>	<b>-27 287.60</b>	<b>10 240.28</b>
<b>Bénéfice annuel</b>	<b>123 395.03</b>	<b>304 281.13</b>

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

### Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

#### à la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) du secrétariat général de la CDAS à Berne pour l'exercice arrêté au 31.12.2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au secrétariat général, respectivement au comité directeur de la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

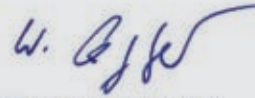
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.



**Bernhard Vogel**

Contrôleur de gestion  
Département de la  
Santé et de l'action sociale  
du canton de Vaud



**Werner Augstburger**

Leiter Finanzkontrolle Aargau

Lausanne / Aarau, le 24 avril 2009

## PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le comité propose de répartir le bénéfice  
au bilan de la manière suivante:

	2008 CHF	2007 CHF
<b>BÉNÉFICE REPORTÉ</b>	<b>377 832.88</b>	<b>73 551.75</b>
Bénéfice annuel	123 395.03	304 281.13
<b>BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN</b>	<b>501 227.91</b>	<b>377 832.88</b>
Attribution au fond social	250 000.00	0.00
Attribution à la réserve générale	200 000.00	0.00
<b>REPORT À COMPTE NOUVEAU</b>	<b>51 227.91</b>	<b>377 832.88</b>



## BUDGET 2010 (CDAS ET CIIS)

<b>DÉPENSES</b>	BUDGET	BUDGET	PLAN FINANCIER		
	2009	2010	2011	2012	2013
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Personnel / frais annexes</b>	<b>1 064 000</b>	<b>1 089 000</b>	<b>1 103 000</b>	<b>1 103 000</b>	<b>1 103 000</b>
Salaires bruts (incl. CIIS)	900 000	909 000	918 000	918 000	918 000
Prestations sociales	150 000	170 000	175 000	175 000	175 000
Salaire au reudement / primes	9 000				
Formation continue	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Séances / délégations</b>	<b>80 000</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>
Séances / délégations (incl. CIIS)	45 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Conférences (incl. CIIS)	35 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Locaux / Infrastructures</b>	<b>99 000</b>	<b>101 000</b>	<b>101 000</b>	<b>101 000</b>	<b>101 000</b>
Location des bureaux	87 000	88 700	88 700	88 700	88 700
Contribution d'exploitation	12 000	12 300	12 300	12 300	12 300
<b>Secrétariat / prestations de service</b>	<b>214 500</b>	<b>143 800</b>	<b>145 800</b>	<b>145 800</b>	<b>145 800</b>
Matériel de bureau / imprimés	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Taxes / frais de port / téléphone	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500
Assurances	1 500	1 800	1 800	1 800	1 800
site internet	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Entretien des machines / installations / EDV	50 000	36 000	38 000	38 000	38 000
Traductions CDAS	50 000	20 000	25 000	25 000	25 000
Traductions CIIS	30 000	20 000	15 000	15 000	15 000
Autres dépenses	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500
Comptabilité	15 000	18 000	18 000	18 000	18 000
Dépenses administratives CIIS	20 000				
<b>Groupes de travail / projets / études</b>	<b>250 000</b>	<b>240 000</b>	<b>240 000</b>	<b>240 000</b>	<b>240 000</b>
Savoir Social (Ortra)	20 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Etudes / mandats CDAS	200 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Etudes / mandats CIIS	30 000	40 000	40 000	40 000	40 000
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 707 500</b>	<b>1 595 800</b>	<b>1 611 800</b>	<b>1 611 800</b>	<b>1 611 800</b>
<b>RECETTES</b>					
	BUDGET	BUDGET	PLAN FINANCIER		
	2009	2010	2011	2012	2013
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Contribution des cantons CDAS	1 545 000	1 570 000	1 594 000	1 594 000	1 594 000
Contribution des cantons CIIS	131 000	600	600	600	600
Recettes frais de gestion Infodrog	12 500	0	0	0	0
<b>Montant des intérêts</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 693 500</b>	<b>1 575 600</b>	<b>1 599 600</b>	<b>1 599 600</b>	<b>1 599 600</b>
Excédent de dépenses / de recettes	14 000	20 200	12 200	12 200	12 200



## **ANNEXE**

<b>MEMBRES DES ORGANES CDAS</b>	31
<b>THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS 2008</b>	33
<b>LISTE DES ORGANES</b>	34

## MEMBRES DES ORGANES CDAS

### CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS CANTONAUX DES AFFAIRES SOCIALES (CDAS)

Zürich	Regierungsrat Hans Hollenstein
Berne	Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud
Luzern	Regierungsrat Markus Dürr
Uri	Regierungsrat Stefan Fryberg
Schwyz	Regierungsrat Armin Hüppin
Obwalden	Regierungsrätin Esther Gasser Pfulg
Nidwalden	Regierungsrat Leo Odermatt
Glarus	Regierungsrätin Marianne Dürst-Kundert
Zug	Regierungsrätin Manuela Weichelt-Piccard
Fribourg	Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre
Solothurn	Regierungsrat Peter Gomm
Basel-Stadt	Regierungsrat Ralph Lewin
Basel-Landschaft	Regierungsrat Adrian Ballmer
Schaffhausen	Regierungsrätin Ursula Hafner-Wipf
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Jürg Wernli
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Werner Ebnetter
St. Gallen	Regierungsrätin Kathrin Hilber, Präsidentin
Graubünden	Regierungsrat Hansjörg Trachsel
Aargau	Regierungsrat Ernst Hasler
Thurgau	Regierungsrat Bernhard Koch
Ticino	Consigliera di Stato Patrizia Pesenti
Vaud	Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard
Valais	Regierungsrat Thomas Burgener
Neuchâtel	Conseiller d'Etat Roland Debély
Genève	Conseiller d'Etat François Longchamp
Jura	Conseiller d'Etat Philippe Receveur

### COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS

#### Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

Kathrin Hilber, SG, Présidente  
 Hans Hollenstein, ZH, Vice-président  
 Roland Debély, NE, Vice-président  
 Pierre-Yves Maillard, VD  
 Peter Gomm, SO  
 Stefan Fryberg, UR  
 Anne-Claude Demierre, FR  
 Jürg Wernli, AR  
 Philippe Perrenoud, BE

#### Membres avec voix consultative

Andrea Mauro Ferroni, Président CoCo  
 Maria-Luisa Zürcher, ACS  
 Ruedi Meier, UVS  
 Ludwig Gärtner, OFAS  
 Walter Schmid, CSIAS

**COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DE LA CDAS (COCO)**

Andrea Mauro Ferroni, Président  
Simon Darioli, Vice-président  
Pascal Coullery  
Irmgard Dürmüller Kohler  
Antonios Haniotis  
Ruedi Hofstetter  
Philipp Müller  
Christoph Roost  
Peter Schmid  
Michael Hohn  
Urs Teuscher  
Benno Schnyder  
Ueli Tecklenburg  
Renata Gäumann  
Gérald Rohrbach

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL CDAS**

Margrith Hanselmann, Secrétaire générale  
Remo Dörig, Secrétaire général adjoint  
Veronika Neruda, Responsable de domaine  
Carolle von Ins, Responsable de domaine  
Regula Marti, Employée spécialisée / administratrice  
Monika Achour, Employée spécialisée / administratrice  
Marianne Clottu Balegamire, Traductrice

**VÉRIFICATEURS**

Werner Augstburger, Chef Finanzkontrolle, Finanzdepartement, AG  
Bernhard Vogel, Contrôleur de gestion Département de la santé de l'action sociale, VD

## **THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS 2008**

### **SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 7 MARS 2008**

Quality4children

Actualisation de la position de la CDAS relative à la politique familiale

Préparation de l'assemblée générale

Nouvelle image de la CDAS

CII-MAMAC

Personnes admises à titre provisoire

Proposition de Monika Stocker, «Service suisse de médiation de l'aide sociale»

### **SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 5 JUIN 2008**

Mise en œuvre de la 5ème révision de l'AI, Programme de recherche AI (PR-AI)

Rapport annuel de la CDAS 2007

Accord entre la CDAS et le DFI concernant le dialogue national politique sociale CH

Stratégie de lutte contre la pauvreté: Rapport intermédiaire à l'attention de l'OFAS

Adaptation du montant maximal des normes fédérales de loyer appliquées par le régime des prestations complémentaires AVS / AI (art. 10 LPC)

Mandat RPT / CIIS

Perspectives en matière de politique familiale

### **SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 12 SEPTEMBRE 2008**

Avenir de la sécurité sociale

Suivi de l'assemblée générale CDAS 2008

Préparation du premier dialogue national sur la politique sociale suisse

Loi fédérale en matière d'assistance: rapport final du GT LAS de la CDAS

Mise en œuvre de la RPT

Préparation de la CC CIIS du 20.10.08

Infodrog: Décision quant à la poursuite de la collaboration CDAS-OFSP-Infodrog

Migrations: Résultats du questionnaire relatif à l'organisation de la situation particulière

### **SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 5 DÉCEMBRE 2008**

Accueil extra-familial pour enfants dans le domaine préscolaire

AVS: exposé de l'OFAS sur les 11e / 12e révisions de l'AVS, concernant en particulier les répercussions sur les cantons

Rôle de la CDAS: propositions de mise en œuvre

RPT: état actuel

Convention sur le fonds de compensation et état de la discussion actuelle relative à l'asile

Augmentation de la contribution de la CDAS au projet CII-MAMAC

Concept de l'assemblée générale 2009

Indexation des normes de la CSIAS

## ORGANES ET GROUPS DE TRAVAIL AVEC PRÉSENCE DE LA CDAS

### GÉNÉRAL ET COORDINATION

COMITÉ CTA Conférence tripartite sur les agglomérations  
*CE Kathrin Hilber*  
 CDAS  
 AUTRES Confédération, cantons, communes, villes

GTT Politique étranger et intégration  
*Margrith Hanselmann*  
 –

Commission CdC «villes»  
*CE Kathrin Hilber, Margrith Hanselmann*  
 Confédération, cantons, communes

CdC GT-technique «villes»  
*CE Kathrin Hilber, Margrith Hanselmann*  
 Confédération, cantons, communes

Conférence des présidents et directeurs CdC  
*CE Kathrin Hilber, Margrith Hanselmann*  
 Conférences des directeurs

Coséco secrétaires des conférences  
*Margrith Hanselmann*  
 Secrétaires des conférences, Secrétariat du Conseil des Etat

Coséco Coordination  
*Margrith Hanselmann*  
 Secrétaires des conférences

Coséco Formation  
*Remo Dörig*  
 Conférences, CdC

Conférence régional cantons latins (Class)  
*CE de la Romandie et du Tessin*  
 –

Conférence régional suisse centrale  
*CE de la suisse centrale*  
 –

Conférence régional suisse orientale  
*CE de la suisse d'ouest*  
 –

GRAS  
*Margrith Hanselmann*  
 Chefs des services de la Romandie

Bilatérales: GT Sécurité sociale  
*CE E. Hasler, M. Hanselmann*  
 Confédération, cantons

Groupe d'experts CCdJCE  
*Margrith Hanselmann*  
 OFAS, CdC

Groupe d'experts «statistique sociale»  
*Remo Dörig*  
 OFS, OFAS, seco, cantons

### FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

Savoir Sociale  
*Veronika Neruda*  
 Associations

Commission CSIAS «Formation et recherche»  
*Veronika Neruda*  
 Membres de la CSIAS et Savoir Sociale

Commission Réforme de l'LAVI  
*Veronika Neruda*  
 Confédération, cantons

Attestation fédéral de formation professionnelle dans le domaine de la santé et du travail social  
*Christine Moser-Herzig*  
 Associations

GT Avance de pensions alimentaires  
*Veronika Neruda*  
 Confédération, cantons

### POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

CSOL-CIIS  
*Margrith Hanselmann*  
 Conférences régionales

Commission spécialisée du Conseil fédéral chargée de l'évaluation des plans stratégique cantonaux  
*Marise Aebischer, Donat Knecht, Kaspar Sprenger, René Broder, Ruedi Hofstetter, Margrith Hanselmann*  
 Confédération, cantons, associations

GT RPT Suisse orientale  
*Carolle von Ins*  
 Cantons

GT RPT Suisse centrale  
*Carolle von Ins*  
 Cantons

GT RPT GRAS  
*Carolle von Ins*  
 Cantons

**MIGRATIONS**

COMITÉ Organisme de contact d'asile tripartite  
*CDAS CE K. Hilber, CE H. Hollenstein,  
M. Hanselmann*

AUTRES Confédération, CCDJP

Comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement»  
*Renat Gäumann, Ruedi Hofstetter,  
François Mollard, Margrith Hanselmann*  
ODM, CCDJP, ASM

GT Monitoring II  
*Gérard Rohrbach, Florian Düblin,  
Margrith Hanselmann*  
CCDJP, ASM

GT projet situation particulière  
*Margrith Hanselmann*  
ODM, CCDJP

CASI  
*Margrith Hanselmann, Lorianne Mérillat*  
AsylkoordinatorInnen aller Regionen

GT groupes des réfugiés  
*Margrith Hanselmann*  
ODM, CCDJP

GT technique forfaits globaux  
*Anna Giordano, Robert Jaggi,  
Rolf Rossi, Ursula Heitz*  
CCDJP

Groupe de résonance Reporting et Programme  
*R. Gäumann, BS, M. Guisolan, FR*  
Confédération, cantons

Groupe de surveillance CII  
*CE Kathrin Hilber*  
Confédération, cantons, communes

Groupe de pilotage CII  
*Ruedi Hofstetter, Simon Darioli,  
Margrith Hanselmann*  
Confédération, cantons, communes

Dialogue national sur la politique sociale suisse  
*CE Kathrin Hilber, CE Philippe Perrenoud,  
CE Hans Hollenstein,  
Margrith Hanselmann, Remo Dörig*  
DFI, OFAS, ACS, UVS

**SÉCURITÉ SOCIALE**

PR-AI Soundingboard  
*Margrith Hanselmann*  
Confédération, cantons, communes

PR-AI groupe d'accompagnement  
*Carolle von Ins*  
Confédération, cantons, communes

Commission Directives CSIAS (RIP)  
*Lorianne Mérillat*  
Membres de la CSIAS

Direction CSIAS  
*Margrith Hanselmann*  
Cantons, communes, villes

Comité CSIAS  
*Margrith Hanselmann*  
Cantons, communes, villes